

Résolution

Le rôle de la jeunesse face à l'extrémisme violent et au terrorisme

Porto-Novo (Bénin) – 21 juillet 2023

- VU** les résolutions 2250 et 2419, adoptées respectivement le 9 décembre 2015 et le 6 juin 2018, à l'unanimité, par le Conseil de sécurité des Nations Unies sur les thèmes de la jeunesse, la paix et la sécurité ;
- VU** la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone et la Déclaration de Saint-Boniface sur la Prévention des conflits et la sécurité humaine adoptées respectivement le 3 novembre 2000 et le 14 mai 2006 par les Ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage ;
- RÉITÉRANT** la résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, adoptée lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage des 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo ;
- RÉAFFIRMANT** la résolution sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, adoptée lors de la 43^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) le 11 juillet 2017 à Luxembourg, notamment en ce qu'elle rappelle que l'absence de perspectives économiques et sociales inhérente au chômage élevé parmi les groupes les plus vulnérables, en particulier les jeunes, constitue l'un des facteurs propices à des phénomènes de radicalisation ;
- RAPPELANT** la résolution sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique pour la jeunesse francophone adoptée lors de la 43^e Session de l'APF le 11 juillet 2017 à Luxembourg ;

- CONSIDÉRANT** la Charte africaine de la jeunesse, adoptée le 2 juillet 2007 par la 7^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Banjul, notamment son article 17 portant sur la paix et la sécurité ;
- PRENANT ACTE** du Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité, et son plan de mise en œuvre décennal, adopté en juin 2020 par le Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine à Addis Abeba ;
- RAPPELANT** les conclusions de la Conférence sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente menée du 6 au 8 juin 2016 par l'Organisation internationale de la Francophonie, à Paris ;
- SOULIGNANT** l'importance de remédier aux conditions et facteurs menant à la montée de la radicalisation et à l'extrémisme violent chez les jeunes ;
- PRENANT NOTE** de l'importance du rôle que peuvent jouer, auprès de leur entourage, les jeunes femmes et les jeunes hommes en tant que modèles positifs dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent ;
- SALUANT** les efforts régionaux consacrés à la lutte contre le phénomène de radicalisation des jeunes ;

Le Parlement francophone régional des jeunes, réuni à Porto-Novo (Bénin) le 21 juillet 2023, sur proposition de sa Commission 2,

- APPELLE** les États et gouvernements francophones africains à accroître les possibilités dévolues aux jeunes de pouvoir participer aux processus officiels de réflexion sur la paix et à l'intégration des jeunes dans les négociations et les efforts de consolidation de la paix ;
- EXHORTE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes dans la prise de décision, à tous les niveaux, et de proposer des mécanismes pour la prévention et la résolution des conflits, en partenariat avec les jeunes ;

DEMANDE	aux États et gouvernements francophones africains de mettre en place des politiques d'accompagnement des jeunes pour leur faciliter l'accès à l'entrepreneuriat afin qu'ils ne cèdent pas à la perspective d'argent facile qui accompagne les propositions d'emploi des groupes extrémistes violents ;
ENCOURAGE	les États et gouvernements francophones africains à améliorer les mécanismes et dispositifs de régulation des contenus francophones diffusés sur les réseaux sociaux ;
INCITE	les États et gouvernements de l'espace francophone africain et gouvernements francophones africains à déployer des stratégies de communication auprès des jeunes et des créateurs de contenu sur les réseaux sociaux, afin de sensibiliser ces acteurs à la vérification des informations qui circulent librement en ligne, ceci dans l'objectif d'accroître le nombre de francophones en mesure de déconstruire les fausses nouvelles et de se protéger des contenus médiatiques qui incitent à la haine et la violence ;
SUGGÈRE	la mise en place par les autorités gouvernementales des États et gouvernements de l'espace francophone africain de structures spécialisées dans la formation des journalistes traitant des questions sécuritaires dans le but de limiter la circulation de fausses informations ;
INVITE	les États et gouvernements de l'espace francophone africain à investir dans l'éducation de sorte à offrir de meilleures conditions d'études et à garantir l'égalité d'accès de tous à l'instruction quelle que soit leur situation géographique ;
PROPOSE	aux États et gouvernements de l'espace francophone africain d'inclure dans les réformes des systèmes éducatifs l'introduction d'outils pédagogiques, spécialisés et adaptés à l'âge, qui promeuvent le développement d'une pensée critique, du civisme, de la non-violence, de la paix et du respect de la diversité ;
INCITE	les États et gouvernements de l'espace francophone africain à développer des programmes d'éducation à la citoyenneté dans les écoles et zones reculées à travers les dispositifs d'enseignement nomades, à l'instar des caravanes de sensibilisation ;

- INVITE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à promouvoir la journée internationale de la prévention de l'extrémisme violent et à créer des actions fortes autour de celle-ci, via l'organisation d'ateliers de discussion entre des représentants de la société civile, des acteurs de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ainsi que les jeunes ;
- ENCOURAGE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à réintroduire le service militaire obligatoire pour tous et toutes ;
- INVITE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à mettre en place un cadre interétatique sur les lois de programmation militaire de l'espace francophone africain ;
- APPELLE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à systématiquement inclure les chefs des communautés locales dans les initiatives de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- APPELLE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à mener une réflexion sur le rôle des agents de contrôle des frontières afin de fluidifier les procédures et favoriser la détection des mouvements terroristes ;
- RECOMMANDE** aux États et gouvernements de l'espace francophone africain ainsi qu'à l'APF de promouvoir le dialogue participatif dédié aux jeunes de l'espace francophone africain à travers l'instauration d'un réseau ayant pour vocation de pérenniser les échanges constructifs, les partages d'expériences, la programmation et l'exécution d'activités préventives en lien avec l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- SUGGÈRE** aux sections membres de la Région Afrique de l'APF de concevoir une plateforme de coopération des services de renseignements, afin de faciliter la circulation de l'information relative aux individus et groupes extrémistes violents et terroristes ;
- DEMANDE** aux États et gouvernements de l'espace francophone africain d'encourager et de soutenir à travers des initiatives de proximité une saine coopération entre les forces de l'ordre et les populations, ceci dans le but de rendre plus efficaces la co-productivité de la sécurité et le renseignement territorial ;

- APPELLE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à poursuivre leurs efforts dans l'identification et la lutte contre les activités illicites génératrices de revenus menées par les groupes extrémistes violents et terroristes ;
- INCITE** les États et gouvernements de l'espace francophone africain à intensifier le développement socio-économique de leur région en améliorant les infrastructures de première nécessité à disposition des populations, ainsi que leur accessibilité.
- RECOMMANDE** à l'APF d'inclure la jeunesse africaine francophone dans les prises de décisions et d'encourager sa participation aux Sessions nationales et internationales ;
- RECOMMANDE** à l'APF que toute délégation parlementaire africaine participant à toute Session nationale et internationale de l'APF soit accompagnée d'au moins un jeune du Parlement des jeunes ou du Conseil national des jeunes de leur pays respectif.